

Circulaire de rentrée - Année 2019/2020

Dates et horaires de la rentrée

Classes	Rentrée	Réunion parents
2^{ndes}	le mardi 03 septembre 2019 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	le vendredi 20 septembre 2019 à 18h
1^{ères}	le mercredi 04 septembre 2019 à 9h Les cours débuteront dès 13h15	le jeudi 19 septembre 2019 à 18h
Term.	le mercredi 04 septembre 2019 à 10h Les cours débuteront dès 13h15	le jeudi 19 septembre 2019 à 18h

INFORMATIONS DIVERSES

Pour la rentrée, prévoir une trousse garnie, de quoi écrire et un agenda.

*Le lycée St Joseph de Cluny devient lycée 4.0, il n'y aura donc plus de livre papier
sauf exception*

*La liste des fournitures sera communiquée par chaque professeur la semaine de la
rentrée.*

*A partir du 11 juin 2019, les nouveaux lycéens sont invités à s'inscrire sur le
portail www.jeunest.fr pour bénéficier de leurs avantages Culture et
Sport. Les lycéens inscrits lors de la campagne 2018/2019 conservent leur
compte et leur scolarité 2019/2020 sera revalidée par l'établissement.*

REGLEMENT INTERIEUR ET DIRECTIVES PERMANENTES

*Le règlement intérieur est disponible sur le site du lycée : www.lyceeluny-mulhouse.fr
Qui dit lycée Technologique et Professionnel sous-entend une attitude professionnelle, c'est pourquoi
un accent particulier est mis sur :*

Le savoir-être

La ponctualité

L'assiduité

Plusieurs numéros sont à votre disposition pour contacter la Vie Scolaire :

Tél : 03 89 45 94 53

Tél : 06 58 15 67 47

La vie scolaire s'engage à vous prévenir au plus vite de l'absence de vos jeunes par SMS ou par téléphone et de votre côté veillez à communiquer tous changements et toute modification de vos coordonnées téléphoniques ou mail.

L'usage des téléphones portables et de tout appareil prenant des vidéos et photos est strictement interdit dans les locaux de l'établissement. Tout manquement à cette règle sera sévèrement sanctionné (voir règlement intérieur)

Dates des congés scolaires

Vacances de la Toussaint

du samedi 19 octobre 2019 au lundi 04 novembre 2019 au matin

Vacances de NOËL

du samedi 21 décembre 2019 au lundi 06 janvier 2020 au matin

Vacances d'hiver

du samedi 15 février 2020 au lundi 02 mars 2020 au matin

Vacances de printemps

du samedi 11 avril 2020 au lundi 27 avril 2020 au matin

Pont de l'ascension

du jeudi 21 mai 2020 au lundi 25 mai 2020 au matin

Vacances d'été

à partir du 04 juillet 2020

***Aucun départ anticipé ou retour décalé n'est autorisé...
Tout manquement sera considéré comme une absence injustifiée***

Périodes de formation en entreprise (PFMP)

2^{nde} GTP

du 18 novembre 2019 au 23 novembre 2019
du 09 mars 2020 au 14 mars 2020
du 15 juin 2020 au 20 juin 2020

2^{ndes} BAC PRO GA

du 06 janvier 2020 du 25 janvier 2020
08 juin 2020 du 27 juin 2020

2^{ndes} BAC PRO MRC

du 02 décembre 2019 au 21 décembre 2019
08 juin 2020 du 27 juin 2020

1^{ères} BAC PRO G.A.

du 20 janvier 2020 au 15 février 2020
du 02 juin 2020 au 27 juin 2020

1^{ères} BAC PRO ARCU

du 06 janvier 2020 au 01 février 2020
du 02 juin 2020 au 27 juin 2020

1^{ères} BAC PRO COMMERCE

du 06 janvier 2020 au 01 février 2020
du 02 juin 2020 au 27 juin 2020

1^{ères} BAC PRO VENTE

du 25 novembre 2019 au 21 décembre 2019
du 02 juin 2020 au 27 juin 2020

Terminales BAC PRO G.A.

du 23 septembre 2019 au 19 octobre 2019
du 02 mars 2020 au 28 mars 2020

Terminales BAC PRO ARCU

du 04 novembre 2019 au 30 novembre 2019
du 16 mars 2020 au 11 avril 2020

Terminales BAC PRO COMMERCE :

du 04 novembre 2019 au 30 novembre 2019
du 16 mars 2020 au 11 avril 2020

Terminales BAC PRO VENTE :

du 04 novembre 2019 au 30 novembre 2019
du 16 mars 2020 au 11 avril 2020

Ces PFMP sont obligatoires pour valider chaque année et font l'objet d'évaluations officielles avec des coefficients importants pour l'obtention soit du BEP MSA ou MRC et pour les Baccalauréats Professionnels GA, VENTE, COMMERCE et ARCU.

Si elles ne sont pas réalisées ou pas terminées dans les temps impartis, l'année ne peut être validée et le redoublement (ou le renvoi) sera automatique. (voir BO du mois de février 2009)

Facturation

Une facturation trimestrielle est envoyée aux familles. Elle est payable aux dates indiquées ci-dessous et selon des périodes déterminées.

(Attention tout trimestre commencé est dû)

Le prélèvement automatique est reconduit d'une année à l'autre pour les familles ayant choisi ce mode de règlement.

Veillez nous signaler vos éventuelles modifications de coordonnées bancaires

Dates des prélèvements

1^{ère} facturation : 05 novembre 2019

2^{ème} facturation : 05 février 2020

3^{ème} facturation : 05 mai 2020

Attention : Tout rejet de paiement sera facturé.

***L'établissement sera fermé
du samedi 11 juillet au lundi 24 août 2020 au matin.***

Nous vous souhaitons à tous une très agréable période de vacances !

La Direction